



Quand la blague tourne au vinaigre

Un article écrit par des médecins, pour des médecins
Publié initialement au printemps 1999 / révisé en mai 2008

Page 1 de 1

RÉSUMÉ

Si vous faites preuve de respect et rester dans les limites des relations professionnelles, vous pourrez exprimer vos préoccupations sur les soins aux patients sans crainte de représailles.

UN ARTICLE D'INTÉRÊT POUR TOUS LES MÉDECINS

Les médecins et le personnel médical qui travaillent en étroit rapport, particulièrement dans les secteurs d'activité intense comme les urgences ou les soins intensifs, font souvent de l'humour et des blagues entre eux. Si cette pratique contribue à atténuer le stress inhérent à ce genre de travail, il arrive parfois qu'elle brouille les limites de la convenance professionnelle, ce qui peut exposer le médecin à la critique pour d'autres motifs.

Examinons cette affaire :

Un urgentologue avait l'habitude de rire et de faire des blagues assez osées avec les infirmières et les autres médecins. Un jour qu'il travaillait à l'étroit, il a accidentellement fait un attouchement à l'une des infirmières et a fait un commentaire facétieux. À une occasion ultérieure, étant mécontent du rendement professionnel de l'infirmière en question, il la critiqua de façon acerbe. L'infirmière déposa par la suite une plainte auprès de la direction de l'hôpital alléguant le harcèlement sexuel. La plainte expliquait en détail l'incident précis qui, selon la plaignante, faisait partie d'un comportement habituel d'humour et de commentaires inconvenants. Le médecin ne

nia ni les blagues ni les commentaires, mais affirma qu'ils étaient pratiques courantes au département et que chaque membre de l'équipe y prenait part, homme ou femme, médecin ou infirmière. Même si le médecin présenta ses excuses à l'infirmière, une enquête officielle fut ouverte et le médecin fut informé des préoccupations de la direction de l'hôpital au sujet de sa conduite. Les inquiétudes exprimées portaient également sur l'humour à caractère sexuel qui caractérisait l'atmosphère à l'urgence.

Cet incident nous enseigne qu'un respect attentif des limites de la convenance permettra l'expression de préoccupations légitimes concernant les soins aux patients sans crainte de représailles sous forme d'accusation d'avoir dépassé les bornes. Un climat de respect mutuel rehaussera la collaboration entre les professionnels dans les soins aux patients.

Les membres peuvent
communiquer avec l'ACPM au
numéro 1 800 267-6522 s'ils ont
des questions médico-légales.